

l'infrastructure, l'affaiblissement des marchés, les lacunes de la commercialisation, le faible niveau de revenu et de productivité, l'irrégularité de la qualité, etc.<sup>(1)</sup>. En un siècle il y a eu plus de cent commissions officielles, sans compter les autres<sup>(2)</sup>.

Récemment, suite à l'établissement de la limite des 200 milles en 1977 et aux espoirs que les Canadiens auraient ainsi accès à une plus grande quantité de poisson, les pêcheurs et les entreprises de transformation ont étendu leurs opérations (en contractant de lourds emprunts), en prévision d'un essor qui ne s'est pas produit. En 1981, l'industrie a souffert d'un affaiblissement des marchés et d'une accumulation de surplus, surtout de poisson congelé destiné aux États-Unis. Le problème se trouvait aggravé par des taux d'intérêt élevés, la fermeté relative du dollar canadien qui minait la position concurrentielle de l'industrie sur les marchés d'exportation, et de bonnes prises, dans d'autres pays, d'espèces de poisson qui rivalisaient avec les nôtres. Pour bien des entreprises de la côte est, cette situation s'est traduite par d'amères déceptions, des risques de faillites et des demandes d'intervention au gouvernement afin d'empêcher encore une fois l'effondrement de l'industrie.

Le gouvernement fédéral a répondu en créant un groupe d'études des pêches de l'Atlantique, présidé par M. Michael J. Kirby, en janvier 1982. L'année suivante, le groupe présentait un rapport intitulé «Naviguer dans la tourmente: une nouvelle politique pour les pêches de l'Atlantique». Le document renferme 57 recommandations sur la façon d'assurer la viabilité des pêches de l'Atlantique, compte tenu du développement économique et social des provinces atlantiques<sup>(3)</sup>.

Le rapport a entraîné une «restructuration» par l'injection de fonds publics qui ont permis le fusionnement d'un certain nombre de flottilles de pêche hauturière. Deux nouvelles «supercompagnies» sont issues de cette opération: l'une a son siège à Terre-Neuve, l'autre en Nouvelle-Écosse<sup>(4)</sup>. Même si le raffermissement du marché a permis ensuite de rendre ces entreprises à des intérêts privés, un certain nombre de témoins qui ont comparu devant le Comité ont souligné que pratiquement rien n'avait été fait à l'époque pour venir en aide aux entreprises de transformation, aux coopératives et aux pêcheurs indépendants. On s'est aussi demandé si était souhaitable l'existence de deux «géants» de l'industrie à qui l'on avait attribué plus de 80 p. 100 des contingents canadiens de poisson de fond pris par les pêcheurs hauturiers, et si, à l'avenir, les gouvernements ne devaient pas laisser les entreprises se débrouiller seules: une option écartée en raison de ses importantes répercussions sociales.

Les problèmes auxquels doit faire face l'industrie de la pêche sont difficiles à élucider et échappent souvent aux simples généralisations. L'industrie est conditionnée par de nombreux éléments: par exemple, le comportement, l'abondance, la répartition

<sup>(1)</sup> Voir par exemple, Cynthia Lamson, «Fisheries Assessment and Government Response: the Case of the Newfoundland Inshore Fishery» dans *Atlantic Fisheries and Coastal Communities: Fisheries Decision-Making Case Studies*, C. Lamson et A.J. Hanson, éditeurs, Dalhousie Ocean Studies Programme, Halifax, 1984, pp. 105-132.

<sup>(2)</sup> Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique, *Naviguer dans la tourmente: une nouvelle politique pour les pêches de l'Atlantique*, Approvisionnement et Services Canada, décembre 1982, p. 3.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*

<sup>(4)</sup> La *Fishery Products International* a vu le jour à la suite de la faillite de quatre entreprises de traitement du poisson de fond. La *National Sea Products* a également reçu une aide financière de l'État durant cette période, en plus d'une aide du secteur privé.